

*Arles, Tarascon, St Martin de Crau,
St Pierre de Mézoargues, Boulbon,
Les Saintes Maries de la Mer.*

Pour une gestion publique de l'eau potable et de l'assainissement.



Sans débat public, les élus de la Communauté d'Agglomération ACCM s'apprêtent à voter en catimini, le 19 novembre, la poursuite de la privatisation !

De novembre 1984 à novembre 1986, le syndicat CGT des territoriaux et l'Union Locale CGT d'Arles, s'étaient fortement mobilisés avec le personnel et la population contre la privatisation du service des eaux et de l'assainissement de la Ville d'Arles. La Société des Eaux d'Arles (SEA) a obtenu le marché. C'est une filiale du géant de l'eau et de l'assainissement Véolia. A Tarascon, St Martin, Boulbon et St Pierre, c'est la Compagnie de l'Eau et de l'Ozone (CEO) (c'est-à-dire encore Véolia), qui s'occupe de l'eau et de l'assainissement, aux Saintes, c'est la CGE (encore Véolia).

Les contrats arrivent à expiration prochainement. Les élus de la Communauté d'Agglomération viennent de faire part aux représentants associatifs et syndicaux des instances de consultation de leur intention de renouveler la gestion privée de ces services.

L'eau est un bien public.

L'eau et l'assainissement sont un droit fondamental à tout être humain. L'eau garantit la vie et doit être protégée des spéculations financières et des enjeux géopolitiques. Les services publics de l'Eau et de l'Assainissement ne doivent pas être soumis aux lois du marché.

Seul un **service national de l'eau et de l'assainissement** permettrait une politique de contrôle de la gestion des ressources en eau et des services de l'eau et d'assainissement, au niveau national, avec la mise en place de services publics de proximité, au plus près des usagers.

L'expérience locale.

Voilà trop longtemps que les usagers alimentent les dividendes des actionnaires de Véolia et de ses prédécesseurs. Environ 1million d'euros par an à Arles

Il a d'ailleurs été constaté une opacité et une très mauvaise volonté de la SEA à communiquer des chiffres clairs quant à sa gestion, démarche pourtant obligatoire. Des abus de facturation ont aussi été relevés.

A Arles, l'expérience du retour à la gestion publique de la restauration scolaire de la Ville d'Arles et du parking des Lices est plus que probante : gain de plus de 500 000 € par an pour la collectivité !

De nombreuses collectivités retournent à la gestion publique.

L'expérience n'a de vertu que si elle sert ! Et de fait ce constat n'est pas spécifique à la Ville d'Arles, tant au niveau du prix du m³, 20% moins cher sous exploitation publique, jusqu'à 27% si celle-ci couvre le territoire d'une communauté de communes ou d'agglomération, qu'en ce qui concerne la pérennité des installations.

Notons surtout que les nombreuses expériences en matière de retour à la gestion publique de l'eau, surtout dans le cadre des intercommunalités qui constituent en effet une bonne échelle, sont très largement positives, avec des collectivités aux couleurs politiques très diverses.

Ensemble exigeons un retour à une gestion publique de l'eau et de l'assainissement, sur le territoire de la Communauté d'agglomération ACCM.

En l'état actuel de la législation, seule la création d'un **Etablissement Public Industriel et Commercial (EPIC)** permet un retour complet à la gestion publique.

Les services techniques de l'ACCM comptent déjà des cadres supérieurs capables de rassembler leurs compétences pour construire cette régie publique de l'eau et de l'assainissement. Le personnel de la SEA, de la CEO, de CGE est compétent. Il sera repris.

Un débat public s'impose !

(En savoir plus sur www.cgтарles.fr)